

VENIR DE ROUEN A TOURCOING

Président sous la présidence de M. Dupuy. Le Président du Conseil a tout d'abord fait connaître à ses collègues les circonstances dans lesquelles s'était produit l'attentat.

LE CONGRÈS. Le Président du Conseil fera connaître par lettre adressée au Président de la Chambre et au Sénat la mort de M. Carnot.

Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès et sur la proposition formée par quelques députés.

Des observations qui ont été présentées à M. Challemel-Lacour sur la date électorale de la convocation, il a répondu :

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Avant l'ouverture de la Séance les députés ont entendu dans le plus profond silence.

M. Dupuy au banc des ministres est entouré par des groupes compacts de députés qui occupent la plus grande partie de l'hémicycle.

Les huissiers invitent les députés à gagner leurs places, mouvement qui s'écoulera rapidement.

Beaucoup de monde dans les tribunes publiques; les dames sont nombreuses.

Dans la tribune diplomatique on remarque les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, etc.

Tous les bancs sont occupés. Longs à deux heures et quart, l'huissier annonce l'arrivée du Président tout le monde se lève comme au signal.

M. Carnot au banc des ministres est entouré par des groupes compacts de députés qui occupent la plus grande partie de l'hémicycle.

Les huissiers invitent les députés à gagner leurs places, mouvement qui s'écoulera rapidement.

Beaucoup de monde dans les tribunes publiques; les dames sont nombreuses.

Dans la tribune diplomatique on remarque les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, etc.

Tous les bancs sont occupés. Longs à deux heures et quart, l'huissier annonce l'arrivée du Président tout le monde se lève comme au signal.

M. Carnot au banc des ministres est entouré par des groupes compacts de députés qui occupent la plus grande partie de l'hémicycle.

Les huissiers invitent les députés à gagner leurs places, mouvement qui s'écoulera rapidement.

Beaucoup de monde dans les tribunes publiques; les dames sont nombreuses.

Dans la tribune diplomatique on remarque les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, etc.

Tous les bancs sont occupés. Longs à deux heures et quart, l'huissier annonce l'arrivée du Président tout le monde se lève comme au signal.

M. Carnot au banc des ministres est entouré par des groupes compacts de députés qui occupent la plus grande partie de l'hémicycle.

Les huissiers invitent les députés à gagner leurs places, mouvement qui s'écoulera rapidement.

Beaucoup de monde dans les tribunes publiques; les dames sont nombreuses.

Dans la tribune diplomatique on remarque les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Belgique, etc.

Tous les bancs sont occupés. Longs à deux heures et quart, l'huissier annonce l'arrivée du Président tout le monde se lève comme au signal.

M. Carnot au banc des ministres est entouré par des groupes compacts de députés qui occupent la plus grande partie de l'hémicycle.

Les huissiers invitent les députés à gagner leurs places, mouvement qui s'écoulera rapidement.

La Chambre italienne. Le Sénat italien. Télégramme du Gouvernement Italien.

LES FUNÉRAILLES. M. Challemel-Lacour décline la candidature de M. Dupuy.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES CONGRÈS. Le Congrès a ensuite délibéré sur les conditions constitutionnelles dans lesquelles on avait tenu le Congrès.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.

LES TRIBUNAUX. Le Tribunal civil de Lille. Le Tribunal de Commerce de Lille.